

Charte des Bénévoles d'Accompagnement de l'Association



Cette charte a pour objet de préciser les engagements réciproques entre l'Association OSWALDO, les bénévoles et les bénévoles d'accompagnement

1.

L'association Oswaldo a pour objectif d'intervenir à domicile auprès de toute personne nécessitant un accompagnement et un soutien dans sa vie et jusqu'à la fin de sa vie. Elle intervient sur le canton nord de Toulouse en collaboration avec le CCAS de Fenouillet, et de Gagnac.

L'association est reconnue et subventionnée par des organismes d'Etat, des établissements privés et de nombreux donateurs. Elle est également reconnue d'intérêt général.

2.

Les bénévoles qui ne souhaitent pas accompagner s'engagent à respecter les points 3 et 4 de cette charte. Les engagements de l'association restent identiques pour chaque bénévole qu'il accompagne ou pas.

3.

Les bénévoles et les bénévoles d'accompagnement sont membres de l'association Oswaldo. Ils adhèrent aux valeurs humanistes qui fondent l'association et s'engagent à les respecter. Ils participent à la vie de l'association, aux ateliers et aux différentes manifestations ayant pour objectif de faire connaître son action. Ils s'engagent à suivre la formation initiale et continue et à assister aux groupes de parole (supervision) dès lors qu'ils accompagnent.

4.

Les bénévoles et les bénévoles d'accompagnement représentent l'association auprès de la personne accompagnée, de ses proches et des différents professionnels qu'ils côtoient dans le cadre de leur accompagnement à domicile ou lors de toute manifestation organisée par l'association.

5.

Le bénévole d'accompagnement a pour mission d'accompagner, pendant un temps variable et jusqu'en fin de vie, les personnes en situation de vulnérabilité et d'isolement ayant fait appel à Oswaldo par besoin de présence et de soutien. Cet accompagnement peut être interrompu à tout instant en concertation avec Oswaldo.

6.

Le rôle du bénévole d'accompagnement consiste en une écoute et présence régulière (définie entre les deux parties) auprès de la personne accompagnée. Il ne doit pratiquer aucun geste technique ni thérapeutique ni interférer d'une quelconque façon dans les pratiques de soin ou de maintien à domicile.

7.

Oswaldo s'engage à soutenir les bénévoles et les bénévoles d'accompagnement, à assurer les formations (initiale et continue) et la supervision. Oswaldo s'engage à faire connaître l'action des bénévoles auprès de toute personne en exprimant la demande.